

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 30/12/2024 - A2024/048565 - 2018 B 03080 - 839 448 057 - AB FOOT CONSEIL& COACHING

AB FOOT CONSEIL ET COACHING

**Société par action simplifiée au capital de 1.000 €
5 RUE PAUL VERLAINE 69150 DECINES CHARPIEU
RCS LYON : 839 448 057**

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juin à 11 heures, les associés de la société AB FOOT CONSEIL ET COACHING, société à action simplifiée au capital de 1 000 Euros, dont le siège est sis 5 RUE PAUL VERLAINE 69150 DECINES CHARPIEU, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Monsieur Abdel-Kader BELARBI, préside la séance en sa qualité de président.

Le Président constate que sont présents :

- **Monsieur Abdel-Kader BELARBI**, possédant 100% des actions de la société ;

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Monsieur le Président rappelle que les documents énumérés ci-dessus et plus généralement les documents et renseignements prescrits par la loi pour l'information préalable des associés, ont été adressés aux associés dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

Monsieur le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Lecture du rapport du Gérant
- Décision de dissolution anticipée de la société.
- Nomination d'un liquidateur et fixation du siège de la liquidation,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

AB

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte à la Gérance de l'accomplissement des formalités de toute nature préalables à sa réunion et de la mise à disposition ou de l'envoi aux associés de l'ensemble des documents prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide de dissoudre par anticipation la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée décide de nommer **Monsieur Abdel-Kader BELARBI** né le 16 janvier 1975 à LYON 3 demeurant 5 Rue Paul Verlaine 69150 DECINES CHARPIEU en tant que liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au 5 RUE PAUL VERLAINE 69150 DECINES-CHARPIEU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

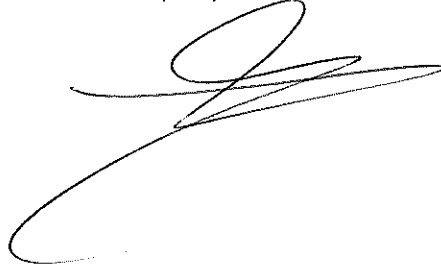
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents.

Le 30/06/2024

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the President or a representative of the company.

AB